

La Sécurité sociale a 70 ans

Editorial



Le 70e anniversaire de la Sécurité sociale a été l'occasion pour le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de manifester sa présence auprès du grand public et de ses adhérents.

Le Comité Midi-Pyrénées - l'un des rares comités régionaux célébrer cet événement - l'a fait à la Cinémathèque de Toulouse. Ce lieu, proposé par le professeur Delvit, pouvait paraître singulier, mais au fond les finalités de la Cinémathèque et du Comité régional ne sont-elles pas proches ?

L'importance de la conservation des fonds est soulignée par le recueil publié l'an dernier à l'occasion de son 50e anniversaire : « Les cinémathèques sont nées de la prise de conscience progressive de la fragilité des films et de la nécessité de conserver ce qui est en train

de s'affirmer comme un véritable patrimoine ».

A un niveau plus modeste, le Comité régional d'histoire, qui fête cette année ses quinze ans, a pour but de promouvoir et de réaliser des travaux et recherches, de réunir la documentation ayant un intérêt pour l'étude de l'histoire de la protection sociale.

Environ 130 personnes ont assisté à cette rencontre et notamment les élèves et étudiants de deux classes des lycées Stéphane Hessel de Toulouse et Pierre d'Aragon de Muret. Le Comité régional a ainsi fait participer les jeunes à cet anniversaire, objectif assigné par son Assemblée générale dès juin 2014. Cette *Lettre d'information* rend compte de cette rencontre.

Par ailleurs, le Comité régional a été associé à cette commémoration par les Caisses primaires d'assurance maladie de la Haute-Garonne et du Gers. A cette occasion, j'ai pu rappeler son rôle comme je l'ai fait lors d'une interview à France Bleue Toulouse le 5 octobre. Lors de l'Assemblée générale du personnel de la CPAM du Gers, l'histoire de la Caisse réalisée par Charline Rousset a fait l'objet d'une table ronde à laquelle j'ai participé aux côtés de cette doctorante et du directeur de la CPAM.

Ce 70e anniversaire de la Sécurité sociale aura été une opportunité pour les organismes de la région et le Comité régional d'histoire de se faire mieux connaître et de rappeler les valeurs et les apports de notre système de protection sociale.

Michel Lages,
Président du Comité régional d'histoire
de la Sécurité sociale de Midi-Pyrénées



Sécurité sociale
La Vie en Plus

1945

1970

1960

1980

2000

2015

1990

70 ans





La rencontre du Comité régional d'histoire à La Cinémathèque de Toulouse : "La Sécurité sociale a 70 ans Un bel âge pour l'avenir"

Après les paroles de bienvenue de Michel Lages, président du Comité régional, axées notamment sur la Sécurité sociale sur les écrans, quatre films ont permis d'entrevoir en une vingtaine de minutes son évolution.

Cette séquence se terminait par la vidéo « *La Sécu, c'est quoi pour moi ?* » réalisée par les élèves de la classe de 1^{ère} du Lycée Pierre d'Aragon de Muret. Elle leur a permis de participer au concours national organisé par les Ministères des affaires sociales et de l'éducation nationale à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale.

L'exposé de Mathieu Peter, « *Brève histoire de la Sécurité sociale à l'écran* » a été très apprécié. Son texte est reproduit dans la présente *Lettre d'information*.

Il en est de même pour la "*Lettre à Simone Veil*". Lue par une étudiante du lycée Stéphane Hessel de Toulouse, elle a été rédigée par la classe de 2^{ème} année de BTS SP3S pour le concours national .

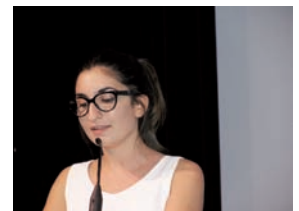
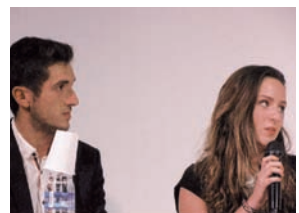
Les professeurs Albert Arséguet et Philippe Delvit, de l'Université Toulouse1 Capitole, nous ont fait part de leur perception de la Sécurité sociale. Albert Arséguet après avoir souligné les apports de la Sécurité sociale a fait part de son inquiétude face à une certaine « hubérisation » de la société de nature à mettre à mal les fondements et les ressources de la protection sociale.

Rolande Ruellan, Présidente honoraire de la sixième chambre à la Cour des comptes, a apporté quelques éléments conclusifs de cette rencontre. La présidente du Comité d'histoire de la Sécurité sociale a rappelé les apports du Comité national et des comités régionaux et insisté sur la nécessité de l'équilibre financier de la Sécurité sociale.

Comme à l'habitude, les échanges avec le public ont permis de confronter les points de vue.

Etait exposée à la Cinémathèque la galerie de documents, timbres rassemblés par Jacqueline Villa sur l'histoire de la protection sociale. Disponible sur :

<http://www.histoiresecump.fr/gouvernance-et-histoire-de-la-protection-sociale>





Docteur en droit de l'Université Toulouse 1 Capitole, Mathieu PETER a écrit plusieurs études relatives à l'histoire de la pensée juridique et de la protection sociale.

Il a soutenu en 2009 une thèse intitulée *Les orphelinats du Tarn sous la Troisième République*, portant sur le régime juridique de ces institutions. Ce travail a obtenu le prix 2010 de l'Association française des docteurs en droit (section Midi-Pyrénées) avant d'être publié en 2012 aux Presses

du Centre universitaire Jean-François Champollion. L'ouvrage a également reçu le prix «Emile Jolibois» 2012 de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.

Membre du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale depuis 2013, il a rédigé une étude sur l'histoire de la Mutualité sociale agricole de l'Ariège.

LA SECU A LA TELE : BREVE HISTOIRE AUDIOVISUELLE DE LA SECURITE SOCIALE

En guise de mire, un constat amer : la Sécurité sociale ne renvoie pas aujourd'hui une image cathodique très glorieuse... Conséquence d'un demi-siècle de martèlement médiatique sur le thème du déficit.

Un peu à la façon d'un générique d'ouverture, où figurent les personnes ayant participé à la préparation d'une émission, indiquons que cette brève histoire audiovisuelle s'inscrit dans le cadre des festivités qui entourent le soixante-dixième anniversaire de la Sécurité sociale. À cette occasion, le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Midi-Pyrénées (CRHSS-MP) a souhaité redonner la part belle à la Sécurité sociale, afin de rappeler l'immense œuvre accomplie depuis 1945. Sur une idée du président de son conseil scientifique, le professeur Philippe Delvit, le comité a décidé d'organiser une manifestation culturelle susceptible d'intéresser un public plus large et plus jeune que les habitués fidèles de la Sécurité sociale. D'où la création d'un événement fédérateur autour d'un film sur cette institution, en partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse.

La recherche des séquences constitutives de ce film a nécessité une prospection dans les bases de données de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) chargé de collecter et de

conserver le patrimoine audiovisuel français. Pour la valorisation et la diffusion de son fonds, l'INA dispose de plusieurs services, à l'attention des professionnels, des chercheurs ou du grand public. Afin de mieux cerner l'imaginaire collectif audiovisuel de la Sécurité sociale, cet exposé s'appuie sur les vidéos disponibles sur le site de l'INA destiné au grand public. Si l'échantillon proposé par cette plateforme n'est évidemment pas exhaustif, il reste suffisamment abondant pour se faire une idée du traitement de la Sécurité sociale à l'écran au cours de ces soixante-dix années : son moteur de recherche suggère plus de 600 résultats vidéo pour la seule entrée « Sécurité sociale »¹.

Leur visionnage appelle deux remarques liminaires générales. Et paradoxales...

D'un côté, la télévision propose une définition simple du dispositif : la Sécurité sociale, c'est avant tout l'assurance maladie. Un peu l'assurance vieillesse. Rarement les allocations familiales ou les accidents du travail, qui ne sont rattachés à la Sécurité sociale qu'à l'occasion de l'augmentation des prestations sociales. En grossissant à peine le trait, sur le petit écran, le régime général se confond avec la branche maladie... Pour la télé, la Sécu c'est la santé !

¹ Dans le détail, voici le nombre de résultats, avec leurs dates extrêmes, proposés par le site <http://www.ina.fr/> au 1er septembre 2015, pour les mots-clés suivants saisis entre guillemets : 627 pour « Sécurité sociale » (1946-2013), 186 pour « assurance maladie » (1950-2013), 88 pour « protection sociale » (1943-2012), 70 pour « allocations familiales » (1951-2013), 40 pour « assurance vieillesse » (1972-2011), 24 pour « cotisations sociales » (1972-2013), 17 pour « prestations sociales » (1972-2010), 9 pour « accidents du travail » (1961-2010). Certains résultats se recoupent évidemment : par exemple, les propositions associées à « assurance maladie » se retrouvent quasiment toutes sous l'entrée « Sécurité sociale ». D'autres, notamment parmi le total proposé pour « Sécurité sociale » ne concernent pas directement cette thématique. Les mystères des moteurs de recherche...

D'un autre côté, la télévision propose rapidement, dès la fin des années soixante, une vision sombre de la Sécurité sociale, celle d'une institution en déficit permanent. À peine le dispositif vient-il de célébrer ses vingt ans d'existence qu'il se trouve entaché de difficultés budgétaires, rappelées à l'envie par les programmes télévisés. À partir de 1967, le « trou » noir de la Sécu engloutit quasiment tous les sujets relatifs à la thématique². Pour la télé, la Sécu n'a pas la santé...

Si elle n'est pas en forme, la Sécurité sociale sera donc en réformes.

En haut-lieu, la réforme se trouve « motivée par la nécessité de lutter contre les déficits, et singulièrement ceux de l'assurance maladie »³. Le déficit occupera une place centrale dans toutes les politiques sociales menées depuis 1970⁴. Le programme télé suivra donc l'agenda politique... Sur la période étudiée proposée par le site de l'INA, entre 1946 et 2013, on note une augmentation sensible du nombre de résultats dans les années soixante-dix, coïncidant avec les premières réformes, ainsi qu'un pic de diffusions pour l'année 1995, correspondant au plan Juppé. Signe de moments difficiles, sur ces deux temps forts de la Ve République, de 1969 à 1981 et de 1995 à 1997, la Sécurité sociale a un ministère attiré⁵.

Par ailleurs, la protection sociale appartient à ces sujets sur lesquels les discours

politique et médiatique convergent. Par atavisme, d'une part : longtemps monopole d'État et porte-voix du gouvernement, la télévision garde encore parfois une tendance à la reprise du discours officiel. Par fainéantise, d'autre part : échaudée par la technicité de certaines thématiques, la télévision sait aussi se contenter des éléments de langage elliptique apportés par les autorités publiques⁶. L'excès offre une bonne illustration de la confusion des discours, lorsque par exemple les gouvernements et les chaînes actionnent de concert le levier de la menace d'une faillite prochaine de notre système social...

À la télévision aussi, lorsqu'il est question de la Sécurité sociale, la cassure survient en 1967. Il s'agissait auparavant de faire de la prévention, il s'agira dorénavant de faire peur... Passé l'insouciance des vingt premières années, durant lesquelles le petit écran explique l'utilité et le fonctionnement de la Sécurité sociale, l'effort éducatif télévisuel va porter pendant les cinquante années suivantes sur la nécessité d'une réforme de l'Institution. On assiste donc à un glissement d'une pédagogie relative au dispositif de la Sécurité sociale à une pédagogie relative à la réforme de ce dispositif. Or, la durée des phénomènes en témoigne, le pays semble avoir assimilé plus facilement la première que la seconde...

² À ce propos, lire l'article de J. DUVAL, « Une réforme symbolique de la Sécurité sociale : les médias et «le trou de la Sécu» », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 143 : Médecines, patients et politiques de santé, 2002, pp. 53-67 (http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_2002_num_143_1_2855).

³ R. RUELLAN, « La gouvernance des régimes de sécurité sociale de base depuis le plan Juppé du 15 novembre 1995 », *La gouvernance de la protection sociale*, acte du colloque organisé par le CRHSS-MP, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2014, p. 52 (http://www.histoiresecump.fr/sites/default/files/ouvrage_gouvernance_0.pdf).

⁴ J. DUVAL, « Les médias et «le trou de la Sécu» », *op. cit.*, p. 53.

⁵ Personnalités ayant occupé un poste de la catégorie « Sécurité Sociale » (http://archives.assemblee-nationale.fr/gouv_parl/).

⁶ J. DUVAL, « Les médias et «le trou de la Sécu» », *op. cit.*, pp. 61, 63 et 66 : « L'institution suscite une grande méfiance dans les rédactions, où elle est perçue comme un sujet très technique. La question du déficit fait exception, car l'information est alors très simple à communiquer et (surtout lorsque le déficit est présenté comme un «trou») facile à comprendre. Les journalistes ont, en outre, appris à la présenter de façon à mieux la vendre auprès du «grand public».

Compte tenu des sommes financières qui sont en jeu, l'information peut paraître spectaculaire. L'un d'eux, qui reconnaît que le «trou de la Sécu» renvoie à quelque chose d'«assez confus dans l'esprit des gens», explique que «c'est un truc énorme qui représente un pognon monstrueux, donc il faut en parler». (p. 61)

Les Français demeurent très attachés à la Sécurité sociale ; le moindre changement s'effectuera dans la douleur⁷. Toutes les réformes de la Sécurité sociale engendreront systématiquement la protestation, animée par les syndicats et l'opposition. L'art de la conversation sociale à la française... Grèves et manifs répondent aux projets gouvernementaux. La télévision retranscrira avec autant de force les motivations des réformateurs et que celles de leurs opposants. Au Parlement, les projets peinent à passer ; la réformation de la Sécurité sociale s'y fait à coup d'échappatoires constitutionnels, par le recours aux articles 38 (habilitation du gouvernement à prendre des mesures par ordonnances) ou 49-3 (engagement de la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un projet de loi).

Au total, par la redondance des sujets, la télévision renvoie l'idée d'une Sécurité sociale irréformable. La répétition n'est en rien exclusive d'une analyse : les journaux télévisés soulignent assez tôt le mouvement d'étatisation entretenu par les plans successifs. Mais la réforme finit par paraître perpétuelle (le terme de « plan » ne renvoie-t-il pas à une idée de temporalité ?). Et vaine... La multiplication des plans, notamment en matière d'assurance maladie⁸, indique qu'ils n'ont pas beaucoup d'effets sur le déficit, « fréquemment décrit, à la télévision ou dans la presse, comme un déficit structurel toujours susceptible de se creuser davantage »⁹. En outre, si l'annonce des mesures fait l'actualité, il n'en va pas de même de leur application, encore moins de leur non application. La télévision ne s'adonne pas à la veille juridique : bon nombre de mesures

annoncées ne verront jamais le jour, ni la lumière des caméras (ticket modérateur, dossier médical personnel...), ne laissant que le souvenir persistant de leur impopularité. La recherche du sensationnel à l'écran, ici marqué par l'énormité des chiffres, donnés en milliards de francs puis d'euros, engendre une vision uniformisée de l'Institution. Tout à son ambition éducative, la télévision revient régulièrement sur les causes de ce déficit, au point de ne conférer qu'une image négative de la Sécurité sociale, présentée comme un gouffre financier sans fond.

Première séquence : 1945-1969

Les premiers reportages sur la Sécurité sociale sont produits par Les Actualités françaises (LAF) et diffusés dans les cinémas, à une époque où le téléviseur est encore un objet rare¹⁰. Reconnaisables à leur générique d'ouverture en fanfare, ainsi qu'à la voix hors-champ nasillarde du présentateur, ils se limitent au début à la retransmission de discours des gouvernants : « Monsieur René Arthaud, ministre de la Santé publique, vous parle ! », « Français, vous voterez bientôt ! Comme vous y convie Monsieur Laroque, directeur de la Sécurité sociale »¹¹. Mise en scène du sérieux. Assis derrière leur bureau, le buste droit, les mains à plat, les responsables publics lisent leur texte posément, avec la musicalité d'alors dans la voix... En cette période de redressement de la Nation, l'objectif consiste à inculquer aux Français le dispositif de la Sécurité sociale.

⁷ M. LAROQUE, *Politiques sociales dans la France contemporaine : le social face à la crise*, Paris, Éd. STH, 1984, p. 152.

⁸ *Plans de réformes de l'assurance maladie en France*, synthèse de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES), mise à jour en juillet 2013, disponible en ligne (consultée le 1er septembre 2015 : www.irdes.fr/EspaceDoc/DossiersBiblios/PlansReformesSante.pdf).

⁹ J. DUVAL, « Les médias et «le trou de la Sécu» », *op. cit.*, p. 53.

¹⁰ I. GAILLARD, « De l'étrange lucarne à la télévision : histoire d'une banalisation (1949-1984) », *Vingtième Siècle : revue d'histoire*, vol. 3, n° 91, 2006, pp. 9-23 (<http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2006-3-page-9.htm>)

¹¹ LAF, *Les Actualités françaises*, 1er janvier 1946 et 23 mars 1947.

Dans les années cinquante, les sujets insistent sur la prévention médicale et infantile : « Prévenir, c'est guérir ! », nous rappelle la voix nasale¹². La thématique de l'enfance, surtout, apparaît prépondérante. L'enfant, synonyme de fragilité, de famille et de futur, sert alors parfaitement l'imagerie de la Sécurité sociale. Tandis que les actualités cinématographiques s'étiolent doucement face à la montée en puissance de la télévision, les extraits proviennent par la suite du journal télévisé (inventé par Pierre Sabbagh, en juin 1949) de la Radiodiffusion-télévision française (RTF), ancêtre de l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF), sociétés audiovisuelles étroitement contrôlées par le ministère de l'Information. Il faut continuer à sensibiliser les Français à la lutte contre la mortalité infantile et les grands fléaux sociaux¹³. Contre l'incurable tuberculose, on vante les bienfaits des sanas¹⁴! Le vocabulaire employé (dépistage, diagnostic...) traduit bien cette volonté de prévention des maladies infectieuses et contagieuses.

D'autres thèmes sont abordés, comme le problème du logement dans cette période de reconstruction¹⁵, ou encore la question d'une protection sociale étudiante. Sur ce dernier point, le mot d'ordre est très clair : il s'agit d' « éduquer les étudiants » sur le plan de leur santé¹⁶. C'est un leitmotiv que l'on peut généraliser : toutes les émissions

ont pour objectif d'éduquer les Français à la Sécurité sociale, en expliquant notamment son fonctionnement. D'où les nombreux appels au vote lors des élections dans les organismes de sécurité sociale¹⁷. Les journaux télévisés dépeignent une œuvre de santé publique.

À partir des années soixante, l' « étrange lucarne » commence à s'emparer de sujets polémiques dans des émissions d'information : d'une part, le mécontentement des artisans, commerçants et professions libérales relatif à leur régime d'assurance maladie, dans le contexte des lois de 1966 et 1972¹⁸ ; d'autre part, les rapports conflictuels entre la Sécurité sociale et la médecine, notamment à l'occasion de la signature des conventions départementales entre les caisses et les médecins¹⁹, signature souvent précédée de négociations musclées. La médecine occupera désormais une place centrale dans les reportages sur la Sécurité sociale. L'opposition entre les syndicats de médecins, les caisses nationales et le gouvernement, à propos de la revalorisation des honoraires ou du remboursement des frais médicaux, devient pour longtemps une ritournelle télévisuelle²⁰.

Au printemps 1967, les actualités se font l'écho du débat parlementaire houleux sur le projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures économiques et sociales²¹.

¹² *Ibid.*, 18 avril 1956.

¹³ RTF, *20H*, 31 janvier 1955, 8 octobre 1956 et 11 février 1957.

¹⁴ RTF, *Reflets de Provence*, 8 mars 1960 ; LAF, *Les Actualités françaises*, 16 mars 1960.

¹⁵ LAF, *Les Actualités françaises*, 22 mai et 17 juillet 1957.

¹⁶ RTF, *L'Avenir est à vous*, 18 décembre 1961.

¹⁷ RTF, *20H*, 6 juin 1950, 16 novembre 1955 et 1er octobre 1962.

¹⁸ ORTF, *13H*, 25 avril 1966 ; *20H*, 20 juin 1968 ; *Panorama*, 17 avril 1969 ; *L'Actualité en question*, 18 mai 1972.

¹⁹ Sur ce point, regarder l'explication claire du régime conventionnel, donnée sur un mode quelque peu compassé, par le directeur général de la Sécurité sociale Alain Barjot (RTF, non diffusé, 1er novembre 1960).

²⁰ Pour illustration, avant la signature de la première convention nationale, visionner : ORTF, *20H*, 17 mai 1963 ; *Panorama*, 14 mai 1965 ; *Cartes sur table*, 2 octobre 1968 ; *Lire et comprendre*, 5 décembre 1968 ; *20H*, 1er mars 1970 ; *Sérieux s'abstenir*, 15 mai 1970.

Alors que le premier ministre Georges Pompidou martèle qu'il n'est pas question de toucher à la Sécurité sociale telle qu'elle a été créée en 1945, le pays entame une grève générale et descend dans la rue au mois de mai, à l'appel des syndicats²². La télévision montre la grogne et l'inquiétude populaires à travers un micro-trottoir de Français en vacances : « On va payer plus cher et on nous remboursera moins ! »²³ Parmi les mesures, figurent les ordonnances Jeanneney de 1967 qui réorganisent la Sécurité sociale²⁴. Interrogé par les journalistes Jean Boissonnat et Pierre Sainderichin, Georges Pompidou se livre, sur un ton docte, à une critique du fonctionnement de la Sécurité sociale et aborde la question de son déficit. Trois milliards de nouveaux francs en 1967 et une prévision de dix milliards en 1970 ! Un « trou » financier important, admet-il²⁵. Le terme fera son trou... Parmi les vidéos de l'INA, c'est la première fois que la télévision évoque la dette sociale. Elle occupera les médias, de manière obsessionnelle, durant toute la décennie suivante. Et au-delà...

La méthode choisie par le gouvernement en 1967 pour moderniser la Sécu, au moyen d'ordonnances, a en fait un point sensible, une source de tensions sociales. Le vif mécontentement qui en a résulté « ne sera sans doute pas totalement étranger à l'extension du mouvement de 1968 »²⁶. En mai 68, la Sécurité sociale se révèle ainsi tout à la fois sujet et objet de grève (la grève

générale touche les organismes de sécurité sociale). Elle suscite de plus en plus l'intérêt des syndicats généralistes et se retrouve logiquement au cœur de l'élection présidentielle de 1969, sagement retransmise par l'ORTF²⁷.

Deuxième séquence : 1969-1981

Les années soixante-dix seront déficitaires ou ne seront pas ! Les sujets sur le déficit occupent toute la décennie. Le pays entre dans l'ère – infinie – des réformes. Aux progrès de la santé, on oppose le découvert de la Sécu. Et le spectre des dix milliards de francs ! Le journaliste François Gault, grand spécialiste des questions sociales, pose la question à Robert Boulin, ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale : « Est-ce que les ordonnances [de 1967] ont échoué ? » . La réponse sera évidemment politique : non, elles ont permis un freinage des dépenses, mais ces dernières augmentent toujours plus vite que les recettes... Le ministre se contente donc de donner la définition même d'un découvert comptable. Il faut donc chercher des solutions ; la télévision cherchera des responsables.

En 1974, la première grande réforme depuis les ordonnances de 1967 revient à Michel Poniatowski, ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale. Il va déployer des efforts considérables de pédagogie, de prudence et de clarté pour présenter les mesures envisagées²⁹.

²¹ ORTF, *20H*, 18 mai 1967.

²² LAF, *Les Actualités françaises*, 23 mai 1967.

²³ ORTF, *Panorama*, 11 août 1967.

²⁴ J.-F. CHADELAT, « Les ordonnances de 1967 et les préoccupations financières et économiques entre 1967 et 1981 », *Contribution à l'histoire financière de la Sécurité sociale*, Paris, La Documentation française, Comité d'histoire de la Sécurité sociale (CHSS) & Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale (AEHSS), 1999, pp. 363-392.

²⁵ ORTF, *Entretien avec Georges Pompidou*, 8 septembre 1967.

²⁶ M. LAROQUE, « La gouvernance de la protection sociale des origines de la Sécurité sociale aux ordonnances de 1967 », *La gouvernance de la protection sociale*, *op. cit.*, p. 46.

²⁷ Liberté de la presse d'un autre temps, où c'est Alain Poher, alors président de la République par intérim et candidat à la succession du général de Gaulle démissionnaire, qui invite les journalistes à lui poser des questions lors du deuxième tour de la campagne électorale (ORTF, *Entretien avec Alain Poher*, 9 juin 1969)...

²⁸ ORTF, *20H*, 7 mai 1970.

²⁹ ORTF, *Actuel 2*, 21 janvier 1974.

Il souligne trois grands axes : la simplification des relations entre l'Institution et ses bénéficiaires ; la généralisation de la couverture sociale³⁰ ; la compensation entre le régime général et les régimes spéciaux. Ce dernier point est expliqué au moyen d'allumettes³¹ ! La Sécu entre, dans l'ère de la communication politique... Derrière les mots rassurants (humanisation, généralisation...), la question financière demeure omniprésente car les dépenses de santé ne cesseraient d'augmenter. Le gouvernement commence à suggérer l'idée d'une budgétisation ou fiscalisation de la protection sociale, c'est-à-dire un financement par le contribuable. Les précautions pédagogiques ne désamorceront pas les réactions de l'opposition politique et syndicale, tant s'en faut.

Il reste néanmoins des regards plus légers, comme cette enquête qui nous emmène à Prades, dans les Pyrénées-Orientales, pour étudier le fonctionnement de la Sécurité sociale dans un petit village. L'Institution y est incarnée par un agent à l'accent local prononcé, qui aide et renseigne les assurés sociaux durant les permanences tenues les jours de marchés, en contrôlant « plus ou moins » (sic) le bon remplissage des feuilles de soins³². Si la Sécurité sociale passe à la couleur en mai 1973, à l'occasion de reportages sur un mouvement de grève dans les centres de sécurité sociale parisiens³³, le noir et blanc persistera encore quelques années. Cette esthétique convient

d'ailleurs parfaitement à la première mention d'une escroquerie à la Sécurité sociale en 1974. Après une ouverture sur la musique d'un film noir, le sujet détaille la fraude consistant à apposer de fausses vignettes sur les feuilles de soins. Le commentaire n'oublie pas de préciser que ces malversations ne sont pas le fait de Français qui, rappelons-le, demeurent très attachés à la Sécurité sociale et donc incapables d'y porter atteinte (naïveté de l'époque...), mais ont été commises par des individus d'origine vietnamienne³⁴. Dans un autre style, cette séquence très instructive consacrée à l'histoire du numéro de sécurité sociale attribué par l'INSEE³⁵.

Au milieu de la décennie, le paysage audiovisuel commence à se débrider avec le démantèlement de l'ORTF en janvier 1975 au profit de trois chaînes nationales : Télévision française 1 (TF1), Antenne 2 (A2) et France régions 3 (FR3)³⁶. Sans grande incidence sur le traitement pessimiste de la Sécurité sociale...

1975 : année anniversaire pour la Sécurité sociale³⁷. Seule mention d'un anniversaire parmi les reportages disponibles sur le site de l'INA³⁸. C'est la fin des Trente Glorieuses, le début de la « crise », et le regard inquiet du journaliste Roger Gicquel, présentateur du 20H, n'aide pas à croire à une fin prochaine... « On va demander un effort à tout le monde », prévient Michel Durafour, ministre du Travail³⁹.

³⁰ Michel Durafour, ministre du Travail, indique qu'un million de Français ne bénéficient d'aucune couverture sociale, soit 2 % de la population, en raison de leur profession pour le moins originale : porteurs des halles, professeurs de piano, interprètes, cartomanciennes, détectives privés, etc. (ORTF, 20H, 31 août 1974).

³¹ ORTF, 20H, 11 septembre et 15 octobre 1974 ; 13H, 17 octobre 1974.

³² ORTF, *L'Hexagone*, 25 juillet 1972.

³³ ORTF, 20H, 25 mai 1973.

³⁴ ORTF, 13H, 21 novembre 1974.

³⁵ A2, *Portrait de l'univers*, 10 février 1975.

³⁶ F. BALLE, *Médias et sociétés*, Paris, Montchrestien, 13e éd., 2007, pp. 329-331.

³⁷ TF1, 20H, 28 octobre 1975.

³⁸ Si l'on fait exception d'un historique des assurances sociales depuis le XVIIe siècle, à l'occasion du cinquantenaire de la loi de 1928 (A2, *Aujourd'hui magazine*, 16 mai 1978).

³⁹ TF1, 20H, 9 décembre 1975.

La crise économique signe le début d'une crise de la protection sociale, la hausse du chômage privant l'Institution d'une partie de ses recettes qui reposent principalement sur des cotisations prélevées sur les salaires⁴⁰. Le « trou de la Sécu » fait parfois l'ouverture du JT. La télévision s'évertuera dès lors à expliquer les causes du déficit. Prévisions écrasantes à l'appui : quatre milliards en 1975, dix milliards en 1976... À travers des reportages intitulés « Enquête sur la Sécurité sociale », les journalistes énumèrent les raisons : délivrance abusive des arrêts de travail, surconsommation de médicaments, surcoût des prix de journées dans les hôpitaux⁴¹. Les déploiements et les progrès de l'hôpital public au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ont inévitablement entraîné une augmentation des dépenses hospitalières⁴². Ces dernières feront d'ailleurs l'objet d'innombrables reportages, à la limite de la stigmatisation, entraînant un ras-le-bol bien compréhensible des cadres hospitaliers qui ne supporteront bientôt plus d'être rendus responsables du déficit ou « fossoyeurs de la Sécurité sociale »⁴³.

Les journaux télévisés ne manquent pas de montrer nos gouvernants prenant le problème du déficit à bras-le-corps. Des conseils des ministres restreints se réu-

nissent aux printemps 1976 et 1977 afin d'envisager les mesures à prendre⁴⁴. La Sécurité sociale usera plusieurs ministres : à l'hésitant Christian Beullac⁴⁵, succède très rapidement l'expérimentée Simone Veil. C'est une époque de planification⁴⁶ ; le financement de la Sécurité sociale se retrouve au cœur du plan économique du premier ministre Raymond Barre pour qui « la France vit au dessus de ses moyens⁴⁷ ». Par conséquent, le gouvernement prévoit une nouvelle grande réforme de la protection sociale. Les reportages exposent une situation qui s'aggraverait de jour en jour. Dix, treize, seize, puis dix-sept milliards de francs ! Gicquel avoue, en plein 20H : « La tête me tourne avec ces milliards... »⁴⁸. Il faut dire qu'en 1976, la télévision n'a parlé de la Sécurité sociale qu'à travers son déficit, ajoutant à la sinistrose...

La télévision continue sa recherche des responsables. Sans grande nouveauté. L'absentéisme au travail continue à être pointé du doigt, illustré en fond par une carte de France qui fait ressortir les régions ayant les taux les plus élevés⁴⁹. En règle générale, les arrêts de travail seraient « attribués trop souvent à la légère »⁵⁰. Quelques jours plus tard, un reportage se consacre à « la part des médecins dans le déficit de la Sécurité sociale »⁵¹.

⁴⁰ M. LAROQUE, *Politiques sociales dans la France contemporaine*, op. cit., p. 151.

⁴¹ TF1, 20H, 5, 7 et 19 janvier 1976.

⁴² J.-P. DOMIN, *Une histoire économique de l'hôpital (XIXe-XXe siècles)*, t. II : une analyse rétrospective du développement hospitalier (1946-2009), Paris, CHSS & AEHSS, 2013.

⁴³ TF1, *Nuit*, 28 octobre 1976 ; 20H, 11 décembre 1978 ; A2, *Midi*, 24 octobre 1980.

⁴⁴ TF1, 20H, 21 juin 1976 et 4 avril 1977.

⁴⁵ Interrogé sur une éventuelle « faillite » de la Sécurité sociale, le ministre du Travail Christian Beullac se veut rassurant en parlant de « problème de trésorerie » pour 1976, mais se dit inquiet pour 1977 (TF1, 20H, 19 septembre 1976 ; A2, *Dernière*, 2 novembre 1976).

⁴⁶ Commence alors la « litanie des plans d'économies » (J.-P. DOMIN, *Une histoire économique de l'hôpital*, op. cit., p. 132).

⁴⁷ TF1, *Allocution de Raymond Barre*, 22 septembre 1976.

⁴⁸ TF1, 20H, 27 septembre 1976.

⁴⁹ *Ibid.*, 16 octobre 1976.

⁵⁰ TF1, *Nuit*, 28 octobre 1976.

⁵¹ Le sujet s'ouvre sur des questions très précises... Et orientées : « Les médecins sont-ils à l'origine de l'accroissement des dépenses médicales ? », « Contribuent-ils au déficit ? » (TF1, 20H, 13 octobre 1976).

En conflit permanent avec les caisses de sécurité sociale au sujet des conventions (devenus nationales en 1971⁵²), les médecins offrent une cible de choix⁵³. Plus tard, on réclamera l' « autodiscipline du corps médical », ainsi que la fin des « ordonnances de complaisance ». Libéral comme hospitalier, c'est l'ensemble du secteur médical qui fait l'objet de la critique médiatique, avec toujours les deux mêmes grandes pistes : les arrêts de travail et la gestion des hôpitaux⁵⁴.

Un projet de réforme requiert beaucoup de pédagogie, les pouvoirs publics l'ont désormais bien compris. Dans l'actualité, on redouble donc d'efforts explicatifs... Si les Français sont extrêmement attachés à la Sécurité sociale, ils ne sauraient pas l'utiliser à bon escient. Les JT multiplient les films d'animation sur le dispositif, ses fondements juridiques, ses régimes constitutifs, ses ressources financières, ainsi que sur les objectifs des réformes. Tous ces efforts de clarté s'expliqueraient par une volonté de démythifier la Sécurité sociale, souvent perçue comme un « monstre administratif » ou un « labyrinthe bureaucratique »⁵⁵. Il semble donc que l'attachement des Français à la Sécurité sociale se passe d'une compréhension de son fonctionnement administratif... En retour, la télévision explique le déficit avec simplicité : les recettes (cotisations sociales) ne suffisent plus à couvrir les dépenses (prestations sociales). À la télé, tout paraît simple ! En un mot : la Sécu est malade. Jusqu'à épuisement du champ

lexical de la maladie... Gicquel ironise : le gouvernement choisira-t-il la chirurgie ou le cataplasme ?

Ce sera le cataplasme. Sur une jambe de bois... Triste topique ! Grande réforme annoncée, petites mesures prises. Ainsi va la gouvernance moderne des pays... Pour faire passer la pilule (pourquoi n'userions nous pas, à notre tour, d'un tel champ lexical ?), les pouvoirs publics jouent sur les mots, expliquent qu'ils n'ont pas entrepris de « réforme dure », mais préféré prendre des « mesures à long terme » comme la réduction du remboursement des médicaments dits « de confort »⁵⁶. Premier d'une longue liste de déremboursements qui aboutiront à la dégradation progressive de la couverture d'assurance maladie⁵⁷ et qui inciteront les médias à s'intéresser au rôle des mutuelles. Avec cette précision intéressante : les mutuelles ne combleront pas la différence de remboursement pour ne pas se substituer à la Sécurité Sociale⁵⁸ ! La réforme ne fait que des mécontents parmi les syndicats et l'opposition⁵⁹, contraignant Simone Veil à assurer le service après-vente. Invitée sur les trois chaînes, elle précise que la Sécu ne se porte pas si mal que ça, mais qu'il faut faire attention⁶⁰. En effet, chaque année, alors que les prévisions les plus pessimistes se succèdent, le gouffre insondable annoncé se révèle n'être qu'une simple ornière... Il y a même des années excédentaires !

⁵² *Historique des conventions médicales*, synthèse de l'IRDES, mise à jour novembre 2014, disponible en ligne (consultée le 1er septembre 2015 : <http://www.irdes.fr/documentation/syntheses/historique-des-conventions-medicales.pdf>).

⁵³ Le vocabulaire ne trompe pas : « guerre » des honoraires, « hausse sauvage » des tarifs médicaux... (TF1, 20H, 18 janvier, 13 octobre et 21 décembre 1976 ; A2, 20H et *Dernière*, 22 décembre 1976). En comparaison, le mécontentement des dentistes et des pharmaciens passionne beaucoup moins les JT (TF1, 13H, 28 février 1977 ; A2, 20H, 20 mars 1979 ; FR3, *Actualités régionales Île-de-France*, 4 juillet 1979 ; TF1, 20H, 25 juillet 1979).

⁵⁴ TF1, 20H, 30 janvier, 26 et 28 juillet 1979.

⁵⁵ A2, 20H, 4 avril 1977 et 23 mai 1978 ; *C'est la vie*, 1er octobre 1979.

⁵⁶ TF1, *Nuit*, 12 avril 1977 ; 13H et 20H, 13 avril 1977 ; 20H, 14 avril 1977.

⁵⁷ B. VALAT, « La Sécurité sociale depuis 1967 : réformes et continuité », *La Sécurité sociale des origines à nos jours*, colloque du CRHSS-MP, Toulouse, CRHSS-MP, p. 32 (<http://www.histoiresecump.fr/publications/colloque60ans.pdf>).

⁵⁸ « Pour le moment », fait bien d'ajouter André Borgeau, président de la Mutualité française (TF1, 20H, 14 avril 1977).

⁵⁹ TF1, 13H et 20H, 14 avril 1977 ; FR3, *Dernière*, 15 avril 1977 ; TF1, 20H, 21 avril 1977 ; 13H, 29 avril 1977.

⁶⁰ A2, *Dernière*, 13 avril 1977 ; FR3, *Dernière*, 13 et 14 avril 1977 ; TF1, 20H, 21 septembre 1978.

L'entrée de recettes en cours d'année engendre un solde toujours plus présentable que la prévision⁶¹. Cependant, la discrétion avec laquelle le solde final est présenté à la télévision ne pèse pas lourd face au catastrophisme du prévisionnel intermédiaire⁶². La menace d'une dégradation de la situation légitime la prise de dispositions contraignantes. Chaque année, des « experts » le prédisent : le déficit sera abyssal... l'année suivante. Et, chaque année, cela suscite de nouvelles mesures, parfois anecdotiques (augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool), pour « boucher le trou ». Comme on dit alors, dans les San-Antonio de la même époque, littérature de gare talentueuse empreinte de gaudriole et autres grivoiseries : « Si ça ne rapporte rien, ça bouche toujours un trou ».

En 1978, Raymond Barre avertit : le gouvernement ne reculera pas⁶³ ! Se profile une mesure habituelle mais devenue impopulaire : l'augmentation des cotisations sociales⁶⁴. On agit encore le chiffon de la peur avec, par exemple, une mise en scène de l'inquiétude pour les retraites à l'annonce d'un déficit prochain de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)⁶⁵. La télévision continue de se complaire dans le prévisionnel

alarmiste : « Une fois de plus, on se perd dans les milliards... » (Gicquel)⁶⁶. Simone Veil poursuit son chemin de croix cathodique, expliquant sur tous les tons que le remède le plus évident reste l'augmentation des cotisations, confrontant à défaut les Français à un choix de société qu'ils refusent : l'assistance (publique) ou l'assurance (privée)⁶⁷. On retrouve là une idée classique consistant à affirmer que tout le dispositif est en danger ! Des voix s'élèvent par ailleurs pour réclamer un changement de système, utilisant un argument devenu évident : le monde a évolué depuis 1945 (où le dispositif pouvait reposer sur une croissance économique engendrée par la reconstruction du pays⁶⁸). Ces propositions informelles, dans le sens de l'étatisation, contreviennent aux principes originels et annoncent l'avenir de la Sécu : recherche d'autres sources de financement, notamment par une participation budgétaire de l'État ; droit de regard du Parlement sur le budget de la Sécurité sociale⁶⁹.

La communication gouvernementale franchit un nouveau palier avec la création d'une commission des comptes de la Sécurité sociale⁷⁰, destinée à informer⁷¹ et à responsabiliser la population⁷².

⁶¹ D. LAMIOT, « Le déficit du régime général de la Sécurité sociale », *Économie et prévision*, vol. 4, n° 90 : Patrimoines, dettes, taux d'intérêt, 1989, pp. 125-129. Dans un encadré (p. 126), l'auteur explique le mécanisme comptable du passage d'une prévision déficitaire de 40 milliards de francs à un solde déficitaire de seulement 1,4 milliard.

⁶² « Indice de la persistance de la croyance [en un déficit structurel], les excédents sont souvent commentés comme des améliorations passagères, aux causes conjoncturelles. » (J. DUVAL, « Les médias et «le trou de la Sécu» », *op. cit.*, p. 54).

⁶³ TF1, 20H, 17 et 28 novembre, 8 décembre 1978.

⁶⁴ « Curieusement [en 1967], les réactions des médias et de la classe politique et syndicale furent extrêmement fortes sur les mesures d'économies, et c'est à peine si l'on mentionnait les hausses de cotisation. L'aspect presque indolore de l'augmentation des prélèvements obligatoires allait se poursuivre encore près de dix années. Le refus de la hausse des charges sociales est un phénomène relativement récent. » (J.-F. CHADELAT, « Les ordonnances de 1967 », *op. cit.*, p. 377).

⁶⁵ TF1, 20H, 10 décembre 1978.

⁶⁶ *Ibid.*, 12 décembre 1978.

⁶⁷ FR3, *Soir 3*, 12 et 13 décembre 1978 ; TF1, 20H, 13 décembre 1978.

⁶⁸ C. MILLS, « Le financement du système de protection sociale de 1945 à 1967 », *Contribution à l'histoire financière de la Sécurité sociale*, *op. cit.*, pp. 327-361.

⁶⁹ TF1, *Nuit*, 16 janvier 1979 ; FR3, *Soir 3*, 27 juin 1979 ; A2, *Dernière*, 5 juillet 1979.

⁷⁰ *La commission des comptes de la Sécurité sociale a 30 ans*, Paris, Éd. DICOM, 2009.

⁷¹ Sur la mission pédagogique et médiatique de cette commission, lire : J. DUVAL, « Les médias et «le trou de la Sécu» », *op. cit.*, p. 63 ; J.-F. CHADELAT, « Les ordonnances de 1967 », *op. cit.*, pp. 378 et suivantes.

⁷² A2, *Dernière*, 26 mars 1979.

Pourtant, le récent relèvement des cotisations n'a pas permis d'enrayer le déficit⁷³. Les mesures succèdent donc aux mesures, accompagnées d'un bel exercice de xyloglossie : « ralentir le rythme de croissance des dépenses », « infléchir définitivement le déficit »⁷⁴ ! Pour insuffler un renouveau, Jacques Barrot remplace Simone Veil au ministère de la Santé⁷⁵. Le déficit est alors estimé à vingt-quatre milliards de francs ! Tandis que l'opposition relativise la dette sociale (simple « difficulté de trésorerie », déficit « comptable et non financier »)⁷⁶, les médias annoncent les nouvelles dispositions avec des expressions peu engageantes pour l'assuré social : « remède de cheval », « pilule amère », « chasse au gaspi », « sérieux tour-de-vis ». Sans se faire d'illusion pour autant : « plâtre sur une jambe de bois »⁷⁷.

Autre temps fort médiatique, le plan Barrot comprend lui aussi trois grands axes (à croire que l'exigence de clarté à la télévision impose des plans ternaires...) : participation des retraités au financement de la Sécurité sociale ; participation des laboratoires pharmaceutiques à la réduction de la surconsommation de médicaments ; augmentation du rôle et des pouvoirs des médecins-conseil⁷⁸.

Ces trois orientations semblent cependant bien plus spécifiques que lors des plans précédents... « Il faut que la rigueur soit la règle de vie commune en France. » (Barrot)⁷⁹. Plusieurs points particuliers susciteront de vives réactions, relayées par les médias, comme le relèvement exceptionnel de 1 % de la cotisation d'assurance maladie pour une durée de 18 mois, l'obligation de contribution des mutualistes à hauteur de 5 à 12 % pour leurs dépenses de santé⁸⁰, ou le blocage des honoraires médicaux jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. Ce dernier point annonce une énième période conflictuelle dans les relations entre la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et les syndicats de médecins. Le journal télévisé retranscrit l'âpreté et la durée de la négociation⁸¹, ainsi que les désaccords entre les médecins, partagés entre la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), majoritaire, et la Fédération des médecins de France (FMF), minoritaire⁸². En France, toute réforme de la Sécurité sociale se soldant par une grève, les syndicats en appellent à une journée d'action ; aux médecins, se joignent les grandes centrales syndicales et les enseignants⁸³.

⁷³ TF1, 20H, 31 mai 1979 ; A2, 20H, 1er juin 1979.

⁷⁴ TF1, 13H, 27 juin 1979 ; A2, 20H, 27 juin 1979.

⁷⁵ TF1, 20H, 4 et 18 juillet 1979 ; FR3, *Soir 3*, 4 juillet 1979.

⁷⁶ TF1, 20H, 23 et 24 juillet 1979.

⁷⁷ A2, 20H, 25 juillet 1979 ; TF1, 20H, 25 juillet 1979. À propos de la surconsommation de médicaments, le nouveau ministre prévient : « Le système D, c'est fini ! » (TF1, 13H, 23 juillet 1979).

⁷⁸ TF1, 20H, 3 et 20 décembre 1979.

⁷⁹ TF1, 13H, 18 janvier 1980.

⁸⁰ Ce ticket-modérateur, vécu comme une atteinte aux principes mutualistes, notamment à la liberté de s'assurer soi-même, ne sera jamais mis en place sous la pression de la Mutualité française : « Les mutualistes ne sont pas consommateurs de santé ! » (A2, 20H, 18 janvier 1980 ; TF1, 20H, 14 avril 1980).

⁸¹ A2, 20H, 18 janvier 1980 ; TF1, 20H et *Nuit*, 24 janvier 1980 ; 13H, 2 février 1980 ; 20H, 12 mars 1980 ; A2, 20H, 17 mars 1980 ; TF1, 20H, 17 mars 1980 ; 13H, 2 avril 1980 ; 20H, 7 avril 1980 ; A2, *Dernière*, 20 avril 1980 ; FR3, *Soir 3*, 29 avril 1980 ; TF1, 20H, 19 mai 1980 ; A2, 20H, 23 mai 1980.

⁸² La puissante CSMF refuse la partition engendrée par la nouvelle convention, entre praticiens conventionnés et non conventionnés, créatrice selon elle d'une « médecine à double vitesse », même si peu de médecins opéreront en réalité pour le régime à honoraires libres (A2, 20H, 24 juin 1980 ; *Midi 2*, 31 juillet 1980).

⁸³ TF1, 20H, 12 mai 1980 ; A2, 20H, 13 mai 1980 ; *Cartes sur tables*, 19 mai 1980 ; TF1, 13H, 23 mai 1980 ; 20H, 5 juin 1980.

Surprise ! En 1980, le déficit a disparu. Le changement de décennie, sans doute... Abusant toujours du champ lexical de la maladie, les journaux parlent de convalescence, pendant que Jacques Barrot explique, en bon politique, que ce redressement est dû aux efforts de tous les Français⁸⁴. Avec ce dialogue, à peine écrit⁸⁵ : – le journaliste : « La Sécurité sociale va bien ! » / – le ministre : « Je corrige : la Sécurité sociale va mieux ! » Les chaînes proposent une équation simple, combinant baisse des dépenses et hausse des recettes, pour expliquer l'amélioration⁸⁶.

Troisième séquence : 1981-1995

Les années qui suivent donnent un peu de répit médiatique à la Sécurité sociale, uniquement évoquée à travers des sujets connexes. D'abord, un décrochage à Paris évoque la réorganisation de la caisse primaire centrale d'Île-de-France, une « énorme machine » que le gouvernement souhaite « départementaliser » en la divisant en six⁸⁷. Ce démembrement, contrairement aux futures logiques de concentration⁸⁸, vient affaiblir un organisme susceptible de faire de l'ombre à la caisse nationale. Ensuite, l'affaire politico-judiciaire René Lucet fait un peu de bruit : il s'agit d'un procès des fausses factures déclenché par le suicide du directeur de la caisse d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, après son éviction par Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale⁸⁹. Enfin, un thème polémique anime le début des années quatre-vingts : dix ans après les premières mentions d'un rembourse-

ment des contraceptifs⁹⁰, un projet de loi porté par Pierre Bérégovoy, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, autorisant le remboursement partiel de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité sociale⁹¹.

La Sécurité sociale suscite aussi des émissions humoristiques, comme ce micro-trottoir de Gérard Pabiot jouant sur le double sens des mots de la Sécurité sociale (trou, plafond, couverture...), ou ce sketch avec Claude Piéplu dans le rôle du pharmacien avisé qui distribue à ses patients les magazines érotiques prescrits par leurs médecins⁹². Il faut convenir que la voix des Shadoks aurait très bien pu commenter l'histoire télévisuelle de la Sécurité sociale : « Et les Shadoks pompaient, pompaient, pompaient... »

Il faut attendre 1983, dans l'échantillon de l'INA, pour que la télévision dresse le premier portrait de Pierre Laroque ! Au lendemain des élections rétablies dans les caisses, le premier directeur de la Sécurité sociale de 1944 à 1951 revient sur les succès et les échecs de l'Institution⁹³. Parmi les succès, il cite le sentiment de sécurité, l'amélioration de la santé, les progrès de la natalité, qui ont tous participé au redressement de la France. Parmi les échecs, il déplore que la solidarité nationale qui existait à la Libération se soit diluée dans la complication institutionnelle (multiplicité des régimes) et il admet que l'objectif de responsabilisation n'a pas été atteint, puisque les assurés sociaux « entrent dans une caisse comme on entre dans un bureau de poste »⁹⁴.

⁸⁴ A2, *Midi*, 7 novembre 1980.

⁸⁵ TF1, 13H, 28 décembre 1980.

⁸⁶ A2, 20H, 28 décembre 1980 ; TF1, 20H, 29 décembre 1980.

⁸⁷ FR3, *Actualités régionales Île-de-France*, 27 mars et 21 août 1980.

⁸⁸ L. AZÉMA & M. PETER, « Synthèse des travaux : histoire et géographie de la gouvernance », *La gouvernance de la protection sociale*, op. cit., pp. 162-180.

⁸⁹ A2, 20H, 4 mars et 13 septembre 1984.

⁹⁰ Voir, par exemple, l'application tardive de la loi Neuwirth de 1967 autorisant l'usage des contraceptifs, qui annonce la loi de 1974 sur la suppression de l'autorisation parentale pour les mineures et le remboursement des contraceptifs par la Sécurité sociale, ainsi que la loi Veil de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse (ORTF, 20H, 6 février et 14 juin 1973 ; *Actuel* 2, 10 décembre 1973).

⁹¹ A2, 20H, 3 août 1982.

⁹² A2, *À nous deux*, 5 mars 1983 ; FR3, *Merci Bernard*, 26 juin 1983 (« Une victoire pour le ministère de la Santé : dès le 30 juin, les obsédés sexuels seront remboursés par la Sécurité sociale ! »).

⁹³ À cet égard, lire les propos de P. LAROQUE, « Allocution prononcée le 18 octobre 1985 à Toulouse à l'occasion du quarantième anniversaire de la Sécurité sociale », *Bulletin de liaison*, Paris, CHSS & AEHSS, n° 14 : 40 ans de Sécurité sociale, 1986, pp. 23-37 (http://www.histoiresecump.fr/publications/allocution_laroque_toulouse_1985.pdf).

⁹⁴ A2, *Midi* 2, 20 octobre 1983.

Dans les années quatre-vingts, la télévision ne parle plus du déficit de la Sécurité sociale, comme si elle s'en était lassée... Quand les chiffres sont bons, il n'y a plus rien à dire. Le budget du régime général présente souvent un solde excédentaire durant la première moitié de la décennie. Lors de l'élection présidentielle de 1988, chaque candidat se doit d'avoir néanmoins un projet pour la Sécurité et de venir le présenter dans l'émission politique de référence : *L'Heure de vérité*, dont le générique – ça ne s'invente pas – est une version instrumentale de *Live and Let Die*, écrite en 1973 par Paul McCartney pour servir de bande-originale au film éponyme *Vivre et laisser mourir* de la franchise cinématographique des James Bond.

À l'avenir, le problème de la dette sociale sera médiatiquement lié au système des retraites, qui occupe de plus en plus le devant de la scène politique⁹⁵. L'inquiétude des Français quant au déficit de la Sécurité sociale s'est toujours exprimée à travers la question des retraites et la peur de voir s'effondrer le système par répartition⁹⁶. Avec cette question, qui n'est pas nouvelle à la télévision⁹⁷ : « À quel âge doit-on pouvoir prendre sa retraite ? ».

La décennie quatre-vingt-dix s'ouvre sur le projet de création d'une contribution sociale généralisée (CSG), présenté par le premier ministre Michel Rocard comme une « mesure de justice sociale, de solidarité », qui apportera davantage de démocratie dans le

financement de la Sécurité sociale. La solidarité des années quatre-vingt-dix n'est pas la même que celle d'après-guerre... Elle passe par l'impôt. Ce qui provoque des réactions à droite et à l'extrême-gauche⁹⁸. Et qui fera dire à Bruno Masure, présentateur du *20H* : « Comme le Beaujolais, l'impôt nouveau est arrivé... »⁹⁹. Un montage humoristique, sous la forme d'une bande-annonce de film policier, démontre avec ironie l'absence de suspens dans le vote de la motion de censure sur le texte¹⁰⁰. Le mouvement vers l'étatisation reste une constante, une solution partagée par la gauche et la droite, malgré les protestations médiatiques de façade. Ainsi, une fois au pouvoir, l'opposition s'accommodera-t-elle très bien de la CSG, présentée désormais comme la forme d'impôt la moins pénalisante pour la croissance... À la question du journaliste Paul Amar « Vous n'étiez pas contre la CSG ? », le ministre du Budget Nicolas Sarkozy répondra : « Non, nous n'avons jamais été contre le principe... »¹⁰¹. Il en va de même en matière de politiques hospitalières, où l'on constate également « une certaine continuité de l'action publique »¹⁰², malgré l'alternance politique.

Une des rares évocations de la branche famille – autre qu'à l'occasion de la revalorisation des allocations familiales – résulte d'une polémique. Symptomatiques d'une époque qui cherche dans l'immigration la cause de beaucoup de ses maux, les propos de Jacques Chirac sur « le bruit et l'odeur » font réagir les journaux.

⁹⁵ Un rapport de la commission sociale du dixième plan sur l'avenir des régimes de santé, de retraite et d'allocations familiales préconise, entre autres mesures, un recul de deux ans de l'âge de départ à la retraite (*Ibid.*, 27 juin 1989).

⁹⁶ FR3, *Soir 3*, 5 février 1991.

⁹⁷ ORTF, *L'Actualité en question*, 2 février 1971.

⁹⁸ *Ibid.*, 7 novembre 1990.

⁹⁹ A2, *20H*, 15 novembre 1990.

¹⁰⁰ Dans les rôles principaux, on retrouve Raymond « la Science » Barre, Jacques « le Censeur » Chirac, et Georges « la Menace » Marchais. Tous à l'affiche de *Rocky IX* ou le retour de la censure (*Ibid.*, 16 novembre 1990).

¹⁰¹ A2, *20H*, 10 mai 1993.

¹⁰² J.-P. DOMIN, *op. cit.*, p. 165.

Il tentera par la suite d'en démontrer la véracité, au journal télévisé, en donnant l'exemple d' « un cas parmi beaucoup d'autres, [...] des centaines... ». Selon lui, un homme ayant quatre épouses et vingt enfants toucherait 57 819 francs de prestations sociales, « sans travailler ». Les journalistes ont donc cherché l'exemple auquel le maire de Paris faisait allusion. En vain... D'un côté, les services de la mairie de Paris n'ont pu faire ressortir de leurs dossiers qu'une famille de dix-sept enfants, dont le père, exerçant le métier d'éboueur, perçoit « normalement » des prestations familiales « puisqu'il paie des cotisations sociales ». D'un autre côté, les ordinateurs de la Caisse des allocations familiales (CAF) n'ont fait ressortir qu'une seule famille de plus de vingt enfants qui touche 20 302 francs de prestations sociales. Et la journaliste de conclure : « On est loin des centaines de cas et des 57 000 francs annoncés... »¹⁰³.

Pour faire face à la puissance de TF1, privatisée en 1986, la télévision publique se transforme à son tour, regroupant A2 et FR3, qui changent de nom en 1992 pour devenir respectivement France 2 (F2) et France 3 (F3)¹⁰⁴. À l'approche des élections présidentielles de 1995, la Sécurité sociale ne fait l'objet que de mesures techniques qui préfigurent cependant, selon la journaliste Christine Ockrent, une « reprise en main par l'État et le Parlement »¹⁰⁵. D'une manière générale, les échéances électorales dictent la mise en chantier de la réforme : « pas de plan de redressement des comptes dans l'année qui précède les élections législatives ou présidentielles, plans rigoureux juste après »¹⁰⁶. En plateau, Simone Veil, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, qui a l'habitude de la matière, évoque la complexité d'une réforme et la prudence avec laquelle il faut procéder avant de toucher à ce « monstre ». Lors de l'élection présidentielle de 1995, *bis repetita placent*, les

candidats viennent présenter leur projet pour la Sécurité sociale dans l'émission *L'Heure de vérité*. Toutefois, l'apparente technicité des débats cache mal la vacuité des projets, l'idée restant la même : il faut maîtriser les dépenses et trouver de nouvelles recettes.

Quatrième séquence : 1995-2013

La Sécurité sociale revient sur le devant de la scène médiatique à l'automne 1995. Pas de manière festive, malgré son anniversaire... Dans son discours pour l'occasion, le président de la République Jacques Chirac se pose en « garant » de la Sécurité sociale, n'oubliant pas de prescrire une fiscalisation des recettes afin de soigner le déficit. Cependant, les célébrations de ce demi-siècle d'existence se déroulent dans l'indifférence télévisuelle la plus complète, couvertes par le bruit de la sonnette d'alarme : « Alerte rouge pour la Sécurité sociale ! » (Masure). En 1995, le découvert prévisionnel vient de dépasser les quatre-vingt-dix milliards de francs et devrait bientôt atteindre les cent dix milliards¹⁰⁷. De plus en plus, le « trou de la Sécu » fera l'objet d'une mise en scène politique justifiant les mesures de redressement proposées par les pouvoirs publics¹⁰⁸.

En septembre, le rapport de la Cour des comptes concernant spécifiquement la Sécurité sociale – le premier du genre (loi de 1994) – épingle les dérives et l'opacité de gestion des caisses. Dorénavant, la parution annuelle de ce rapport sera un temps fort médiatique pour la Sécu¹⁰⁹. Au point de devenir ce que l'on appelle en journalisme un « marronnier », un reportage consacré à un événement récurrent et prévisible, au même titre que les soldes de printemps, les embouteillages estivaux, la rentrée des classes ou la neige en hiver.

¹⁰³ A2, 20H, 21 juin 1991.

¹⁰⁴ Cette transformation ne sera entérinée sur le plan juridique qu'en 2010.

¹⁰⁵ FR3, *Le Soir*, 11 mai 1994.

¹⁰⁶ M. LAGES, *L'évolution de la gouvernance de la Sécurité sociale*, thèse en droit, Université Toulouse 1 Capitole, 2012, p. 46 ; B. PALIER, *Gouverner la Sécurité sociale : les réformes du système français de Sécurité sociale depuis 1945*, Paris, PUF, 2002, p. 186 et suivantes (<http://publications.ut-capitole.fr/18339/1/LagesMichel2012.pdf>).

¹⁰⁷ A2, 20H, 27 septembre 1995 ; FR3, 19/20 et *Soir 3*, 27 septembre 1995.

¹⁰⁸ « Le travail de dramatisation de l'ampleur du déficit est un élément essentiel de légitimation de l'intervention gouvernementale en matière de Sécurité sociale » (B. PALIER, *op. cit.*, p. 190) ; J.-P. DOMIN, *op. cit.*, p. 140.

¹⁰⁹ M. LAGES, *op. cit.*, pp. 60 et suivantes.

Selon Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, « en matière de Sécurité sociale, nous sommes au début d'une période nouvelle » dans laquelle le Parlement pourra examiner le budget de la Sécurité sociale.

En novembre, le premier ministre Alain Juppé présente son plan pour la Sécurité sociale. Il annonce une transformation en profondeur, sachant trop bien que « la réforme est impopulaire, mais nécessaire »¹¹⁰. Malgré les indices semés depuis l'élection présidentielle, les syndicats sont pris de court : les premières auditions avec partenaires sociaux ont lieu une semaine à peine avant le débat à l'Assemblée, laissant penser que le dossier est abouti¹¹¹. Jacques Barrot, redevenu ministre du Travail et des Affaires sociales, est contraint de présenter quelques mesures d'urgence : allongement du temps de cotisation nécessaire à la retraite, création d'un prélèvement supplémentaire¹¹². La future contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), qui ne devait être instaurée que pour une durée de dix ans maximum (mais en matière de fiscalité, le temporaire glisse toujours vers le permanent...), est vécue par les syndicats comme une « CSG parallèle ».

Novembre 1995 sera donc animé... Au cri de « Les salariés ont assez trinqué ! », les manifestations pour la défense de la Sécurité sociale débutent au milieu du mois, tandis que s'ouvre le débat parlementaire sur la réforme. Malgré l'unité des grandes centrales syndicales, la première mobilisation demeure variable selon les grandes villes. À l'Assemblée, Juppé exprime

le souhait d'une grande réforme structurelle, d'un vaste plan de restructuration, pour sauver la Sécurité sociale. Variation sur le thème de la « solidarité » nationale et de l'« unité » politique, où chaque terme est choisi (justice, responsabilité, urgence...) : « J'en appelle à tous les Français »¹¹⁴. Le mouvement social s'anime avec la mobilisation de la fonction publique et des grandes entreprises publiques (SNCF, RATP, EDF-GDF)¹¹⁵. La grève générale s'étend peu à peu à tous les secteurs économiques : transports, énergie, communication, enseignement. Chaque soir, ou presque, les journaux télévisés font un point sur la mobilisation¹¹⁶. Au début du mois de décembre, la paralysie du pays paraît complète¹¹⁷. S'il entend rester « droit dans [ses] bottes », le premier ministre se décide néanmoins à recevoir les organisations syndicales et à convoquer un sommet social avant Noël¹¹⁸.

Le plan Juppé fait droit à une vieille réclamation en offrant au Parlement de voter chaque année une loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). « Ces lois permettent surtout des mesures d'adaptation et de réforme des prestations : la maîtrise des dépenses ne nécessite plus de ce fait l'adoption de « plans de redressement des comptes » qui [...] mettaient en avant des mesures impopulaires. Les LFSS annuelles remplissent au final le même rôle avec moins de difficultés politiques, l'exercice étant programmé, les mesures peuvent être moins visibles ou moins mises en avant par les médias »¹¹⁹.

¹¹⁰ A2, 20H, 7 novembre 1995.

¹¹¹ FR3, Soir 3, 6 novembre 1995.

¹¹² A2, Midi 2, 12 novembre 1995 ; FR3, 19/20, 12 novembre 1995.

¹¹³ A2, 20H, 14 novembre 1995 ; FR3, 19/20, 14 novembre 1995.

¹¹⁴ FR3, Soir 3, 15 novembre 1995.

¹¹⁵ A2, Midi 2 et 20H, 24 novembre 1995.

¹¹⁶ Ce mouvement social a des répercussions importantes chez les syndicats eux-mêmes. D'une part, il fragilise encore la position de Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, au sein de son syndicat où elle est taxée de complaisances avec le gouvernement (A2, 20H, 26 novembre 1995 ; FR3, Soir 3, 28 novembre 1995). D'autre part, il (ré)génère l'unité entre FO et la CGT, symbolisée par la poignée de mains de leurs secrétaires généraux respectifs, Marc Blondel et Louis Viannet. Une première depuis 1947, dont les journaux font leurs choux-gras (A2, Dernière, 28 novembre 1995 ; FR3, Soir 3, 28 novembre 1995). Cet évènement entraînera quelques dissensions au sein de FO (FR3, Soir 3, 19 décembre 1995).

¹¹⁷ A2, 20H, 25, 26, 29 et 30 novembre, 3, 4 et 5 décembre 1995 ; Midi 2, 29 novembre 1995 ; FR3, 19/20, 29 novembre, 8, 11 et 12 décembre 1995 ; Soir 3, 30 novembre, 6 et 13 décembre 1995 ; Polémiques, 3 décembre 1995.

¹¹⁸ FR3, Soir 3, 11 décembre 1995 ; A2, Midi 2, 13 décembre 1995.

¹¹⁹ M. LAGES, *op. cit.*, p. 69.

Clé de voute de la réforme, cette disposition nécessite une révision constitutionnelle¹²⁰, qui suscitera les réactions sévères des syndicats et de l'opposition : utilisation du Parlement comme l' « alibi d'une politique de démantèlement de la Sécurité sociale », confiscation de la Sécurité sociale aux partenaires sociaux « pour mieux préparer par la suite une privatisation de notre système de sécurité sociale »¹²¹. Tous l'accusent d' « organiser une étatisation de la Sécurité sociale, c'est-à-dire un recul de la démocratie sociale mise en œuvre par les partenaires sociaux »¹²².

L'adoption du plan Juppé n'a pas l'effet escompté sur le déficit, dont la prévision apparaît trois fois supérieure à celle annoncée par le premier ministre en novembre 1995. Ce chiffre signifie-t-il l'échec de la dernière réforme ? « Non, c'est le contraire ! »¹²³, s'exclame sans faillir Jacques Barrot, qui quelques années plus tard, ira jusqu'à suggérer de limiter le champ de la Sécurité sociale aux seules maladies graves¹²⁴. Sacrée remise en cause du fondement même de la Sécu ! Entre temps, le gouvernement de Lionel Jospin s'est rapproché du principe de l'universalité, postulat non abouti en 1945¹²⁵, en instituant la couverture maladie universelle (CMU), qui offre l'accès au soin à toute personne non couverte par un régime obligatoire d'assurance maladie, ce qui représente alors environ six millions de personnes. La mise en place de ce dispositif créera des goulots d'étranglement dans les centres de paiement de la Sécurité sociale, que la télévision ne manque pas de signaler¹²⁶.

La publication du rapport de la Cour des comptes est l'occasion annuelle pour les médias de revenir sur les comptes déficitaires de la Sécurité sociale en soulignant l'aberration de l'année : surcoût de la présentation en grande pompe de la carte Vitale en 1998 ; mauvaise gestion des services d'urgences malgré l'attribution de crédits importants en 2002 ; augmentation sans contrepartie du tarif des consultations

médicales en 2003, multiplication des prestations de transports sanitaires en 2004¹²⁷. En développant chaque année sur un point noir différent, la télévision laisse l'impression que la situation financière se dégrade continuellement. Pavé de cinq cents pages jeté « dans la mare de la Sécurité sociale », le rapport de 2003 signale encore une aggravation du découvert qui pourrait dépasser les dix milliards d'euros. En réalité, chaque année, la Cour des comptes dénonce les mêmes abus : surconsommation de médicaments, explosion des arrêts-maladie¹²⁸. Car, depuis les années soixante-dix, les causes du déficit demeurent finalement toujours les mêmes, poussant le petit écran à poser la même question : malades imaginaires ou médecins complaisants ? Question souvent laissée en suspens. Ce qui constitue une forme de réponse...

Uniquement rythmée par ces moments comptables (prévisions de la CCSS, rapport de la Cour des comptes), le traitement cathodique de la Sécurité sociale a quelque chose d'immuable. Année après année, cette présentation s'ancre dans l'esprit des gens : « La Sécurité sociale a la réputation d'être toujours en déficit, et même de l'avoir toujours été. »¹²⁹ Une telle inertie dans le contenu de l'information contraste avec l'évolution générale dans l'approche de l'information. Les actualités deviennent un produit de consommation, avec son information en continu et son marché de (télé)diffusion. Ainsi, le site de l'INA collecte-t-il des reportages d'illustration produits par l'Agence France presse (AFP), consistant en une sélection d'images – avec ou sans son – qui sont vendus « clé en main » aux rédactions des chaînes de télévision.

La conjoncture économique ne va rien arranger à la situation financière de la Sécurité sociale. À la fin des années deux-mille, le petit écran présente une situation sociale plus catastrophique que jamais.

¹²⁰ Les JT retransmettront également la réunion du Parlement en congrès à Versailles (A2, 20H, 19 février 1996).

¹²¹ FR3, 19/20, 23 janvier 1996.

¹²² R. RUELLAN, « La gouvernance des régimes de sécurité sociale de base... », *op. cit.*, p. 65.

¹²³ FR3, 19/20, 10 juin 1996.

¹²⁴ A2, 13H, 1er novembre 2002.

¹²⁵ M. LAGRAVE, « Les fondamentaux de la Sécurité sociale en 1945 et leur évolution jusqu'à la réforme de 1967 », *La Sécurité sociale des origines à nos jours*, *op. cit.*, p. 15.

¹²⁶ A2, 13H, 29 janvier 1999 ; FR3, *Soir 3*, 18 janvier 2000.

¹²⁷ A2, 13H, 29 juin 1998 ; FR3, 19/20, 18 septembre 2002 ; *Soir 3*, 18 septembre 2003 ; 19/20, 16 septembre 2004.

¹²⁸ Le petit écran diffusera de nombreux reportages sur les médecins-conseils dont le rôle est de traquer les abus des praticiens et des patients. Pour pallier le manque de médecins agréés, les caisses recourent de plus en plus à des entreprises privées qui vérifient le bien fondé des arrêts-maladie (A2, 20H, 19 septembre 2003).

¹²⁹ J. DUVAL, « Les médias et «le trou de la Sécu» », *op. cit.*, p. 53.

La récession consécutive à la crise financière de l'automne 2008 va faire « dérapier » la dette sociale. Le gouvernement préfère prendre les devants, anticiper les mauvais chiffres, et les mettre sur le compte de la crise économique¹³⁰. Sujet sensible, la Sécurité sociale se voit appliquer les techniques modernes de gouvernance et de communication politiques, consistant notamment à faire « fuiter » une information dans la presse afin d'en mesurer l'impact sur la population. Par exemple, Éric Woerth, ministre du Budget, après l'annonce d'une hausse du forfait hospitalier de 25 %, parlera d'une simple « piste à l'étude »¹³¹. Autre exemple, l'instauration d'un dossier médical « partagé » en 2004, qui deviendra « personnel » en 2010 (sans que personne ne relève la contradiction terminologique), est annoncé bien avant la loi de 2004 qui l'instaurera¹³².

Au milieu de la décennie, l'épineux dossier des retraites occupe le champ médiatique. En 2007, le Premier ministre François Fillon entend achever ce qu'il a commencé en 2003, alors qu'il était ministre des Affaires sociales. En effet, dix ans après la réforme Balladur de 1993 qui ne concernait que le secteur privé, et la vaine tentative du plan Juppé de l'étendre au secteur public, François Fillon rapprochait les régimes des retraites de base des secteurs publics et privés. En réponse, les grèves éclataient au printemps¹³³. En 2007, il charge Xavier Bertrand de s'intéresser aux régimes spéciaux. Le ministre du travail, rencontre les syndicats et les dirigeants des entreprises concernées (EDF, GDF, SNCF et RATP), pour leur présenter la principale mesure consistant en un allongement progressif de la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans pour une retraite à taux plein. En réponse, les grèves éclatent à l'automne¹³⁴.

La télévision mettra ensuite entre parenthèses le thème insondable du déficit, mais continue de traiter de sujets ayant des répercussions financières. À la fin de l'année 2010, les médias s'emparent du scandale pharmaceutique du Médiator,

antidiabétique retiré du marché depuis un an. Ce médicament serait responsable de la mort d'au moins cinq cents personnes en France¹³⁵ (les estimations s'élèveront jusqu'à deux mille personnes). Déjà en 1998, une chaîne régionale mentionnait l'enquête menée par l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) de Bourgogne qui révélait une utilisation détournée du Médiator, en principe réservé au traitement du diabète et prescrit comme coupe-faim à des personnes non malades désirant mincir. L'URCAM préconisait alors de ne plus rembourser le médicament dans ce cas¹³⁶. En 2010, il ressort que le Médiator a coûté très cher à la Sécu en remboursements (plus d'un milliard d'euros) et qu'il coûtera très cher pour la prise en charge des victimes¹³⁷. La même année, la télévision s'intéresse aussi à la fin inéluctable du régime minier¹³⁸ et aux propositions d'alignement sur le régime général qui ont fait bondir les mineurs dont le statut social date de 1946¹³⁹.

Une arlésienne servira de clôture à cet exposé. En effet, la « TVA sociale », censée révolutionner le financement de la Sécurité sociale, apparaît comme le sujet régulièrement mis sur la table au moment des élections. Ainsi, à la fin de son quinquennat, le président de la République et candidat à sa réélection Nicolas Sarkozy annonce un projet d'augmentation de la TVA, renommée pour l'occasion « TVA sociale », afin de financer de la Sécurité sociale¹⁴⁰. Énième proposition d'un monde politique à bout de souffle lorsqu'il s'agit de la question du déficit de la Sécurité sociale, qui laisse néanmoins présager une prochaine grande réforme structurelle de la Sécurité sociale...

Cette idée d'une « réforme structurelle » signifie qu'elle touchera aux principes originels. En dépit d'un discours contraire : tous les réformateurs n'ont-ils pas prétendu jusqu'à présent vouloir renouer avec l'« esprit de 1945 » ? Chaque réforme ayant été jusqu'ici présentée comme structurelle, la télévision soulève malgré elle une question : cette réforme est-elle possible ?

¹³⁰ AFP, 21 avril 2008, 15 juin et 1er octobre 2009, 9 juin 2010.

¹³¹ AFP, 6 septembre 2009.

¹³² FR3, 12/14, 24 mai 2004 ; A2, 20H, 24 mai 2004.

¹³³ A2, *Les 4 vérités*, 17 avril et 27 mai 2003 ; *Mots croisés*, 19 mai 2003 ; FR3, 19/20, 16 mai et 4 juin 2003.

¹³⁴ FR3, 19/20, 10 octobre 2007.

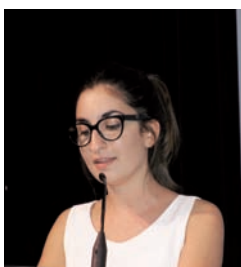
¹³⁵ A2, 20H, 16 novembre 2010.

¹³⁶ FR3, JT Bourgogne 19H, 2 juillet 1998.

¹³⁷ A2, 20H, 24 décembre 2010. ; A2, 13H, 5 mai 2011.

¹³⁸ Sur cette thématique, lire notamment : *Cahier d'histoire de la Sécurité sociale*, n° 5 : La protection sociale minière du XVIIIe siècle à nos jours, 2009.

¹³⁹ FR3, JT Nord-Pas-de-Calais, 23 décembre 2010.



« IL NOUS APPARTIENT DE VEILLER TOUS ENSEMBLE À CE QUE NOTRE SOCIÉTÉ RESTE UNE SOCIÉTÉ DONT NOUS SOYONS FIERS [...] PAS CETTE SOCIÉTÉ OU L'ON REMET EN CAUSE LES RETRAITES, LES ACQUIS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE [...] » STÉPHANE HESSEL

A Madame Veil, de la part des jeunes générations,

Le 3 octobre 2005, dans votre discours d'ouverture du colloque du « 60e anniversaire de la Sécurité Sociale », vous vous adressiez à nous, jeunes générations, nous exhortant à ne pas perdre le sens de la Sécurité sociale.

Nous allons tenter, Madame, de vous rassurer : le sens de la Sécurité sociale perdue chez les jeunes et nous essaierons de vous montrer de quelles manières il s'exprime dans notre quotidien.

Nous entendons « le sens de la Sécurité sociale » comme la conscience et par-delà l'adhésion aux valeurs fondatrices d'un système qui protège chacun contre les risques de l'existence : la solidarité et la responsabilité.

Pour nous, jeunes, la solidarité c'est la prise en compte de l'autre, c'est se sentir concerné par ce qui nous entoure, c'est s'indigner face aux inégalités... La responsabilité pour nous, c'est s'engager, c'est assumer ses actes...

Il est vrai que nous ne nous sentons pas spontanément concernés par la Sécurité sociale, nous sommes sous la protection de nos parents, nous sommes des ayants droit « passifs ». Cependant, nous sommes bien conscients de l'héritage social dont nous bénéficions et nous ne sommes pas indifférents aux inégalités et aux injustices qui nous entourent.

La mise en oeuvre des principes de solidarité et de responsabilité s'exprime dans notre vie quotidienne.

En effet, nombre d'entre nous s'engagent dans des actions en direction des autres, donnent de leur temps et prennent des responsabilités dans divers domaines.

Ainsi, la fonction de délégué de classe nous amène à prendre en compte l'intérêt commun et à représenter les autres de façon responsable dans la communauté scolaire.

Certains choisissent de s'engager auprès des publics en difficulté en tant que bénévoles dans des associations humanitaires, d'autres assument des responsabilités en encadrant des plus jeunes dans des activités sportives ou de loisirs.

Des étudiants des formations sanitaires et sociales sont souvent amenés à exercer des emplois temporaires dans le domaine du handicap, de l'aide à domicile... et mesurent la nécessité d'une prise en charge collective des plus vulnérables.

Ainsi, même si l'individualisme menace nos sociétés, nous, jeunes générations pouvons nous mobiliser pour la collectivité.



Bientôt nous serons des adultes actifs qui participerons à la solidarité entre bien-portants et malades, actifs et retraités, ...

Vous nous alertez sur le risque de banalisation des acquis, sur les abus qui mettent en péril l'équilibre fragile de ce système.

Prendre la Sécurité sociale pour un acquis serait se comporter vis-à-vis d'elle en consommateur, sans penser à ce que l'abus peut avoir comme conséquences néfastes. Développer la culture de la prévention en veillant à maintenir notre santé en état, éviter les comportements à risques permettra d'avoir recours au système de soins de façon raisonnée ; nous participerons ainsi au maintien de son équilibre.

Disposer d'un système de Protection sociale est un privilège des pays riches. Les trois-quarts de l'humanité ne bénéficient pas d'une couverture sociale et parfois, pour certains, n'ont pas leurs besoins essentiels satisfaits (accès à l'eau potable, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, au logement...).

Il nous revient de faire preuve d'engagement, de conscience citoyenne en mandatant nos représentants élus à travers les instances européennes afin que soit réfléchi un modèle social européen et impulsé la mise en place d'un socle universel de protection sociale.

Si une réelle coordination prônée par l'ONU était effective entre les pays, le socle permettrait de briser le cercle vicieux de la pauvreté, de réduire les inégalités et la pauvreté.

« L'indifférence est la pire des attitudes » disait Stéphane Hessel dans son ouvrage Indignez-vous en s'adressant à nous, les jeunes générations et vous rejoignant, Madame, dans les préoccupations que vous nous livrez.

Nous espérons vous avoir rassuré sur la vigilance dont nous ferons preuve pour sauvegarder la Sécurité sociale même si, nous le savions bien, le contexte de crise et de mondialisation dans lequel nous sommes engagés rend cet objectif difficile à atteindre.

Nous sommes, nous, les jeunes générations, les héritiers d'un système de Protection sociale qui est un vecteur de cohésion sociale; nous espérons un jour être amené à le transmettre à notre tour : participer à la Sécurité sociale doit demeurer un acte citoyen, avec ses droits et ses devoirs.

Pour les jeunes générations,
Les étudiants de 2 BTS SP3S
Lycée Stéphane Hessel
Toulouse

Du nouveau sur www.histoiresecump.fr

L'onglet « Bibliothèque » permet de connaître les titres du fonds documentaire du Comité régional d'histoire de la sécurité sociale

The screenshot shows the website's header with the logo of the 'Comité régional d'histoire de la sécurité sociale midi-pyrénées' and the slogan 'Le Souvenir, non comme une Nostalgie Mais comme une raison de vivre au présent' by Marie Rouanet. The navigation menu includes 'Accueil', 'Qui sommes-nous?', 'Editoriaux archivés', 'Etudes, publications', 'Historique dirigeants', 'Bibliothèque', and 'Contacts, liens'. The 'Bibliothèque' menu is open, showing options for 'Ressources documentaires', 'Ouvrages', 'Périodiques', 'Actes des colloques 1978-1992', and 'Abréviations'. The main content area displays the 'Ressources documentaires' page, which includes a 'Version imprimable' link, a description of the collection, and a list of publications.

Accueil » Bibliothèque » Ressources documentaires

Ressources documentaires

Version imprimable

Ressources documentaires

Depuis sa création en 2001, le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées a progressivement réuni une collection d'ouvrages et de revues, susceptibles d'intéresser notamment les chercheurs en histoire de la protection sociale.

Ce fonds est constitué des études et publications éditées par le comité de Midi-Pyrénées et de travaux d'autres comités régionaux.

Il comprend avant tout des ouvrages et des périodiques publiés par le Comité d'histoire de la Sécurité sociale et l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, tels que les actes des colloques organisés au sein du congrès national des sociétés savantes de 1978 à 1992, ainsi que les *Bulletins de liaison*, devenus *Bulletins d'histoire de la Sécurité sociale*, de 1976 à 2004. Le comité régional de Midi-Pyrénées tient à remercier le comité national de l'avoir récemment doté de nombre de ces publications.

Le fonds contient également des mémoires du Centre national d'études supérieures de sécurité sociale, ainsi que diverses études thématiques publiées par les organismes de sécurité sociale, les services ministériels ou les collectivités territoriales.

Afin de valoriser ces ressources documentaires, le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées a décidé de procéder à leur récolement et de les regrouper au sein d'une bibliothèque accessible au public.

Le Comité régional remercie Mathieu PETER d'avoir assuré cette tâche et établi la bibliographie (disponible en ligne et par fichier PDF).

Lettres d'information

Histoire de la Mutualité Sociale Agricole de l'Ariège (2e partie)

Lettre d'information n° 17 – avril 2014

Avant-propos d'Albert Anouilh, Directeur de la MSA de l'Ariège (2002-2005) puis Directeur général adjoint de la FCMPMS (2005-2008) et de la MSA MPS (2009-2011)

S'ouvrir au monde : le destin d'une institution sociale (1961-2009) par Mathieu Peter

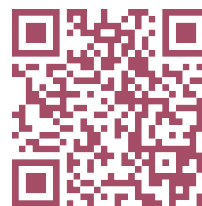
I. L'âge d'or : les déploiements de la caisse ariégeoise (1961-1975)

II L'âge de raison : les ralliements de la caisse ariégeoise (1975-2009)

Présidents et directeurs depuis 1941

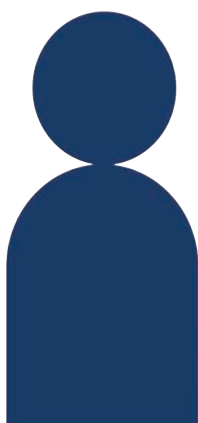
Les grandes dates de l'histoire de la caisse ariégeoise

ou flashez l'adresse avec votre smartphone





Sécurité sociale



Directeur de la publication : Michel Lages
conception et réalisation : Pôle multimédia, Carsat Midi-Pyrénées
impression : Carsat Midi-Pyrénées